



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/13/1/Add.2
28 janvier 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Treizième réunion

FAO, Rome, 18–22 février 2008

Points 3.1 et 3.2 de l'ordre du jour provisoire*

ORGANISATION DES TRAVAUX

Amélioration de la qualité des débats scientifiques, techniques et technologiques lors de la treizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

Note du président

1. Selon le paragraphe 4 du mode de fonctionnement consolidé de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques qui figure dans l'annexe III de la décision VIII/10, l'Organe subsidiaire doit agir de façon à améliorer continuellement la qualité de ses avis scientifiques, techniques et technologiques par le renforcement des informations scientifiques, techniques et technologiques qu'il fournit aux réunions de l'Organe subsidiaire.

2. L'appendice B du mode de fonctionnement consolidé indique les moyens stratégiques d'améliorer la qualité des débats scientifiques, techniques et technologiques lors au cours des réunions de l'Organe subsidiaire et suggère notamment de sensibiliser les délégués aux questions essentielles et d'encourager les discussions informelles sur les questions clés grâce à la mise à disposition de publications scientifiques et techniques, d'orateurs liminaires, de communications affichées, de discussions sous forme de tables rondes et d'autres événements parallèles. Par conséquent, le Secrétaire exécutif :

a) a invité, en consultation avec le Bureau de l'Organe subsidiaire, le Professeur Rosalia Arteaga Serrano, Directrice exécutive de la Fundacio Natura Regional (Equateur et Colombie), membre du Conseil d'administration du Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza (CATIE) et ancienne Secrétaire générale de l'Organisation du Traité de Coopération amazonienne (ACTO), à présenter un exposé liminaire sur les moyens de réconcilier la foresterie, l'agriculture et l'environnement dans le contexte de l'objectif 2010 relatif à la diversité biologique;

b) a organisé plusieurs événements parallèles sur la diversité biologique et les changements climatiques aux marges de diverses réunions afin d'examiner de façon informelle les moyens d'intégrer les questions relatives aux changements climatiques dans les travaux de la Convention et dans la mise en œuvre de ses programmes de travail. Par ailleurs, des membres du Secrétariat ont participé à des réunions de préparation à la treizième réunion de l'Organe subsidiaire, notamment la réunion régionale qui a eu lieu à l'île de Vilm, en Allemagne (voir le rapport à l'adresse <http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-13/other/sbstta-13-oth-01-en.pdf>) et la Conférence de

* UNEP/CBD/SBSTTA/13/1.

/...

Trondheim de 2007 sur la biodiversité (voir rapport du Président à l'adresse <http://www.cbd.int/doc/external/external-meetings/trondheim-05-38-chairman-report-en.pdf>);

c) a préparé des documents d'information qui complètent les documents de travail en fournissant plus de précisions sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion;

d) organise le 17 février 2008, en collaboration avec le Consortium des partenaires scientifiques, un atelier de formation destiné à fournir aux participants à la treizième réunion de l'Organe subsidiaire des renseignements généraux leur permettant de participer plus pleinement aux débats sur la diversité biologique agricole et forestière;

e) organise une communication affichée sur l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie et a préparé un livre de résumés analytiques des affiches qui sera distribué aux participants. Ce livre, intitulé *Mainstreaming Biodiversity Issues into Forestry and Agriculture* (Intégrer les questions relatives à la diversité biologique dans la foresterie et l'agriculture), peut aussi être consulté sur le site Internet <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-34.pdf>;

f) favorise et organise des événements parallèles pendant la réunion. La liste de ces événements parallèles est disponible à l'adresse <http://www.cbd.int/sbstta13/side-events/>.

3. Sur la base des dispositions du mode de fonctionnement consolidé de l'Organe subsidiaire et s'appuyant sur l'expérience acquise à la douzième réunion de celui-ci, à la réunion qu'il a tenu à Genève le 26 janvier 2008 avec l'appui financier du Gouvernement de l'Autriche, le Bureau de l'Organe subsidiaire a recommandé que les représentants des Parties, des autres gouvernements, des organisations compétentes et des communautés autochtones et locales s'organisent de la façon suivante afin d'améliorer la qualité des débats scientifiques, techniques et technologiques lors des réunions de l'Organe subsidiaire :

a) Afin d'optimiser l'emploi du temps et d'accorder plus de temps au débat scientifique, technique et technologique, il n'y aura pas de déclarations individuelles de la part des Parties, des groupes régionaux et infrarégionaux, des organisations intergouvernementales, des représentants des communautés autochtones et locales ou des organisations non gouvernementales à l'ouverture de la réunion ou à tout autre moment, pour remercier ou féliciter le ou les présidents, le pays hôte, l'organisation hôte ou le Secrétariat. Le président demandera à un membre du Bureau de faire une déclaration de remerciement au nom de tous les participants au titre du point 2 de l'ordre du jour, après l'élection du Bureau;

b) De brefs exposés seront faits pour présenter les deux points devant faire l'objet d'un examen approfondi (voir paragraphe c) ci dessous) ainsi que le point 4.1 sur la diversité biologique marine et côtière (par le professeur Ricardo Serrao Santos, président de l'atelier d'experts sur les Critères écologiques et les systèmes de classification biogéographique pour les aires marines qui ont besoin de protection, qui a eu lieu aux Açores, Portugal, du 2 au 4 octobre 2007) et le point 4.2 sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures (par un représentant de la Convention de Ramsar);

c) En vue de faciliter l'examen scientifique, technique et technologique des points nécessitant un examen approfondi, le Bureau a proposé l'approche qui est décrite dans l'annexe à la présente note. Cette approche comprend : i) une présentation liminaire par un expert; et ii) l'examen des principaux messages et l'élaboration de recommandations à transmettre à la Conférence des Parties. Au cours des délibérations, les participants seront invités à faire porter leurs interventions sur les principales questions scientifiques, techniques et technologiques en cours d'examen;

d) Lorsque des points de vue divergents sont avancés lors de l'examen des recommandations et s'il n'est pas possible de parvenir aisément à un consensus, la réunion ne tentera pas de négocier un consensus, mais présentera ces points de vue divergents sous la forme d'options ou d'autres solutions pour examen par la Conférence des Parties;

e) Lorsque les interventions portent sur des questions qui ne sont pas de caractère scientifique, technique ou technologique ou ne relèvent pas du mandat de l'Organe subsidiaire, celles-ci seront examinées pour renvoi éventuel à la Conférence des Parties.

Annexe I

MÉTHODE PROPOSÉE POUR LES EXAMENS APPROFONDIS

Point 3.1 – Examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique agricole

Documentation

1. Le principal document de travail au titre de ce point de l'ordre du jour (UNEP/CBD/SBSTTA/13/2) résume les conclusions essentielles de l'examen de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole et suggère des recommandations sur :

- a) L'état et les tendances de la diversité biologique agricole;
- b) La mise en œuvre de chacun des éléments du programme de travail et des initiatives internationales;
- c) Les liens entre la diversité biologique agricole et les changements climatiques, y compris la question des biocarburants; et
- d) L'applicabilité des Principes et directives pour l'utilisation durable à la diversité biologique agricole.

En plus de suggérer des recommandations, le document tire un certain nombre de conclusions qui pourraient se traduire par des messages clés à la Conférence des Parties et au grand public.

2. Des documents d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/13/INF/1, 2, 3, 4 et 17) ont été préparés pour faire pendant au document de travail et fournir des informations supplémentaires sur la mise en œuvre du programme de travail par les Parties et les organisations internationales.

Remarques et exposés liminaires :

3. Conformément au mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire, le Bureau a décidé qu'une seule communication liminaire serait faite par un expert de renom international, pour présenter l'examen de la mise en œuvre du programme de travail. Outre les remarques liminaires, cet expert pourrait être invité à aider le président à répondre aux questions techniques posées par les participants.

4. En réponse à une recommandation de la Conférence internationale technique sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui a eu lieu à Interlaken, en Suisse, du 3 au 7 septembre 2007 (para. 26 du rapport de la Conférence), le président de la Conférence présentera à l'Organe subsidiaire le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques.

Organisation de la séance consacrée à l'examen de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole, le lundi 18 février 2008, de 15h à 18h

5. L'examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole souligne la nécessité de renforcer la coopération, la synergie et la coordination entre secteurs, en particulier entre les intérêts agricoles et environnementaux au niveau national, y compris le renforcement de l'emploi de l'approche par écosystème. L'exposé liminaire porterait sur les possibilités et les défis liés à cette question.

6. La séance sera organisée comme suit :

15h00 – 15h20 Exposé liminaire :

Titre : « Réunir le programme agricole et le programme environnemental » présenté par un expert de la FAO, qui abordera, entre autres, les questions suivantes :

/...

- Comment la diversité biologique agricole (et la diversité biologique en général) contribue-t-elle à la production et à la sécurité alimentaires ?
- Quels sont les problèmes actuels et futurs auquel le secteur agricole doit faire face (par exemple, la demande alimentaire croissante, la sécurité alimentaire, les changements climatiques et les biocombustibles) et quels sont les moyens d'y remédier ?
- Quels sont les effets des pratiques agricoles sur la diversité biologique agricole et la biodiversité en général au niveau génétique, des espèces et des écosystèmes ?

15h20 – 15h25 : Le président de la Conférence d'Interlaken présentera le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques.

15h25 – 15h45 : Le président invitera les participants à demander à l'expert des précisions concernant l'exposé.

15h45 – 18h00 : Le président invitera les délégations à faire des déclarations comprenant notamment :

- a) des observations importantes sur :
 - i) L'état et les tendances de la diversité biologique agricole et sa valeur;
 - ii) Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail, y compris les possibilités et les obstacles au processus ;
 - iii) Les principales incidences sur la diversité biologique agricole et la biodiversité au-delà des terres agricoles des mesures prises pour mettre en œuvre le programme de travail.

Les messages peuvent être élaborés en tenant compte, notamment, du résumé analytique qui figure dans le document préparé par le Secrétaire exécutif au titre de ce point (UNEP/CBD/SBSTTA/13/2) et de l'exposé liminaire. Ces messages ne feront pas l'objet de négociations en vue de dégager un consensus, mais représenteront les principaux points identifiés au cours des délibérations. Ils pourraient aussi constituer la base justificative des recommandations au titre de ce point (voir l'alinéa suivant) et seront transmis à la Conférence des Parties afin que celle-ci en prenne note. On trouvera au paragraphe 3 de la recommandation XII/7 des exemples de ces points, concernant les impacts éventuels des biocombustibles sur la diversité biologique et le bien-être humain;

b) des recommandations à examiner et transmettre à la Conférence des Parties en tenant compte des recommandations suggérées dans la note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/13/2).

7. A l'issue de la séance, le président compilera les principaux points et recommandations avancés par l'Organe subsidiaire dans un texte du président qui sera distribué sous forme de document de séance. Le Comité plénier sera invité à examiner le texte du président et à élaborer un projet de recommandation officiel pour examen et adoption.

Point 3.2 – Examen approfondi du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

Documentation

8. La note du Secrétaire exécutif au titre de ce point de l'ordre du jour (UNEP/CBD/SBSTTA/13/3) résume les principales conclusions de l'examen, en s'appuyant sur :

a) Les informations rassemblées à partir des troisièmes rapports nationaux, les renseignements supplémentaires communiqués par les Parties et d'autres parties prenantes et partenaires;

b) Les informations provenant des organisations internationales, de documents et de rapports collégiaux indépendants établis par des organisations non gouvernementales internationales et des organes scientifiques; et

c) Les contributions des réunions, en particulier les quatre réunions du Groupe spécial d'experts techniques chargé d'examiner le Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts.

9. En plus de suggérer des recommandations, le document tire un certain nombre de conclusions qui pourraient se traduire par des messages clés à la Conférence des Parties et au grand public. Une liste de références figure aussi à la fin du document.

10. Des documents d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/13/INF/5, 6, 7, 8, 9 et 10) ont été préparés pour compléter la note du Secrétaire exécutif et fournir des informations supplémentaires sur la mise en œuvre du programme de travail par les Parties et les organisations internationales et sur les arbres génétiquement modifiés; les approches intersectorielles de la conservation de la diversité biologique des forêts; les prélèvements non autorisés sur la faune (y compris la viande de brousse); et les changements climatiques.

Remarques et exposés liminaires

11. Conformément au mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire, le Bureau a décidé qu'une seule communication liminaire serait faite par un expert de renom international afin de présenter l'examen de la mise en œuvre du programme de travail. Outre les remarques liminaires, cet expert pourrait être invité à aider le président à répondre aux questions techniques posées par les participants.

Organisation de la séance consacrée à l'examen de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts, le mardi 19 février 2008, de 10h à 13h.

12. L'examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts a identifié le déboisement comme l'une des principales causes de la perte de biodiversité forestière. L'exposé fournirait aux délégués des renseignements pertinents sur les causes sous-jacentes de ce phénomène complexe, en mettant l'accent sur les forêts tropicales, où se produit la plus grande partie du déboisement annuel, et présenterait un certain nombre de mesures gouvernementales à envisager pour réduire le déboisement. Il mentionnerait également les effets des changements climatiques et des biocombustibles.

13. La séance sera organisée comme suit :

10h00 – 10h10 : Le président accordera 10 minutes au représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui présentera une brève perspective mondiale du programme de travail sur la diversité biologique des forêts. Le représentant de la FAO prendra la parole au nom du Partenariat de collaboration sur les forêts.

10h10 – 10h30 : Exposé liminaire :

Titre: « Mesures gouvernementales à envisager pour faire face aux causes fondamentales du déboisement » présenté par Mme Frances Seymour, Directrice générale du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), qui abordera, entre autres, les questions suivantes :

- Peut-on discerner un schéma de « formules d'intervention » dans les réussites actuelles ?
- Dans quelles conditions commerciales et de gouvernance le déboisement peut être réduit ou renversé ?
- Quels sont les effets potentiels sur la diversité biologique des nouveaux moyens possibles de traiter le déboisement, tels que la réduction des émissions du déboisement et de la dégradation ou 'REDD' ?

10h30 – 11h00 : Le président invitera les participants à demander à l'expert des précisions concernant l'exposé.

11h00 – 13h00 : Le président invitera les délégations à faire des déclarations comprenant notamment :

- a) des observations importantes sur :
 - i) L'état et les tendances de la diversité biologique des forêts et sa valeur ;
 - ii) Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail, y compris les possibilités et les obstacles au processus, et
 - iii) Les principales incidences sur la diversité biologique des forêts et la biodiversité au-delà des forêts des mesures prises pour mettre en œuvre le programme de travail.

Les messages peuvent être élaborés en tenant compte, notamment, du résumé analytique et du texte en caractères gras de la section sur l'état et les tendances de la diversité biologique des forêts qui figurent dans la note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/13/3) et de l'exposé liminaire. Ces messages ne feront pas l'objet de négociations en vue de dégager un consensus, mais représenteront les principaux points identifiés au cours des délibérations. Ils pourraient aussi constituer la base justificative des recommandations au titre de ce point (voir l'alinéa suivant) et seront transmis à la Conférence des Parties afin que celle-ci en prenne note. On trouvera au paragraphe 3 de la recommandation XII/7 des exemples de ces points, concernant les impacts éventuels des biocombustibles sur la diversité biologique et le bien-être humain;

b) des recommandations à examiner et transmettre à la Conférence des Parties en tenant compte des recommandations suggérées dans la note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/13/3).

14. A l'issue de la séance, le président compilera les principaux points et recommandations avancés par l'Organe subsidiaire dans un texte du président qui sera distribué sous forme de document de séance. Le Comité plénier sera invité à examiner le texte du président et à élaborer un projet de recommandation officiel pour examen et adoption.
